



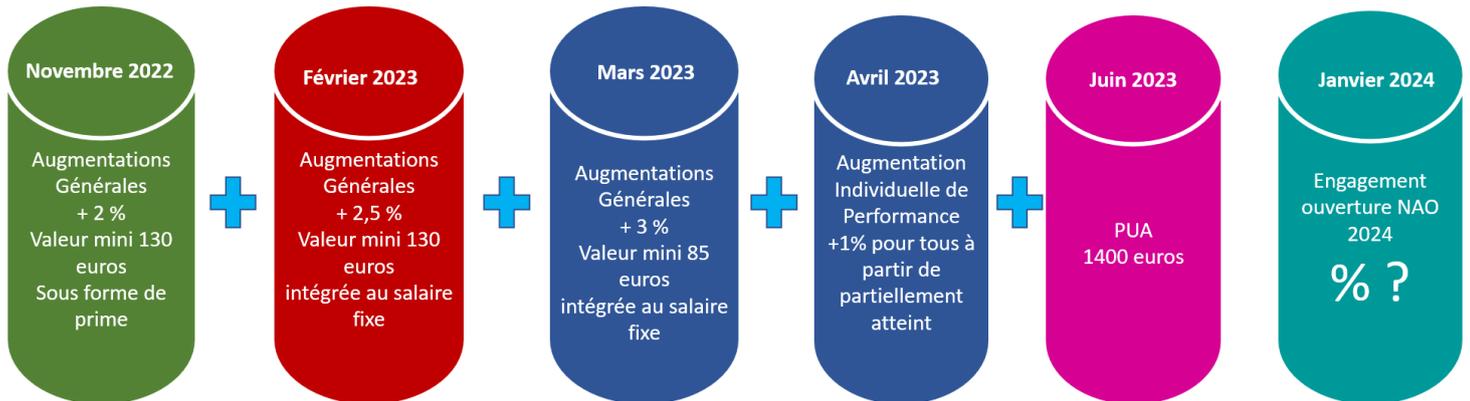
# NAO = première étape des négociations salariales, la CFE-CGC signe

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



1er juin 2023

## Quelles augmentations sur ce début 2023 et à compter du 1er mars 2023 ?



La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) est un rendez-vous incontournable entre la Direction et les organisations syndicales. A cette occasion, nous négocions ce qui relève du pouvoir d'achat des salariés et de leur reconnaissance via une redistribution des résultats de l'entreprise : **augmentation générale, performance, montant de la PUA, frais de transport.** (Retrouvez toutes nos revendications défendues en direct sur nos groupes WhatsApp ou en vous rapprochant de vos représentants CFE-CGC).

### La Force de négociation et la détermination de la CFE-CGC ont permis d'aboutir à de réelles avancées

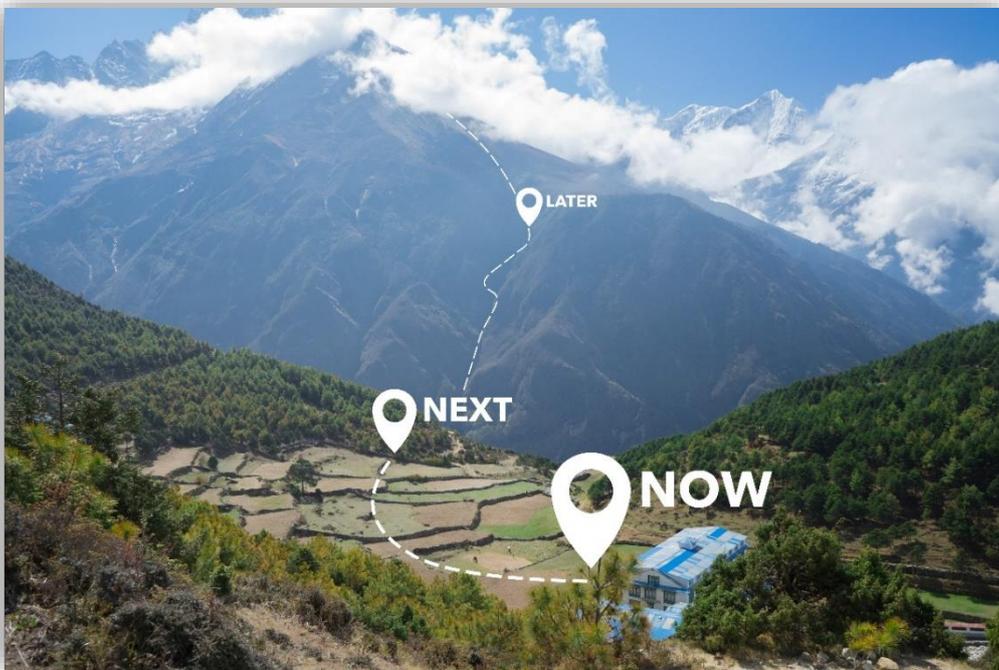
Trouver le bon compromis entre la situation économique de l'entreprise et la valorisation des salariés est un exercice qui ne doit pas se limiter à un seul rendez-vous annuel appelé « NAO ».

Pendant 2 ans, l'entreprise a gelé les augmentations salariales et versé uniquement une prime de pouvoir d'achat aux plus bas salaires. Mais comment pouvait-elle ignorer plus longtemps que cette vague inflationniste impactait tous les salariés qu'ils soient employés, techniciens, maîtrises ou cadres ?

**En février 2022, la dénonciation de l'accord salarial par la CFE-CGC** a permis à toutes les OS représentatives de se remettre autour de la table des négociations pour arriver à une revalorisation de 8 % des IKV/IKS et au versement d'une prime de pouvoir d'achat de 320€.

Puis, en septembre 2022, sous l'impulsion de la CFE-CGC, l'entreprise a versé 1000€ de Prime Pouvoir d'Achat pour l'ensemble des salariés et pris des mesures unilatérales fin 2022 (augmentation générale de 4.5% avec un plancher de 130€).





## La vision de la CFE-CGC :

Dans un contexte économique ultra fluctuant avec un carburant qui passe de 1,6 euros à 2 euros en quelques semaines, une inflation qui ne s'essouffle pas, la CFE-CGC défend la position d'un dialogue social « pro-actif ». En effet, le rendez-vous annuel de la NAO ne suffit plus et ne s'adapte pas au quotidien des salariés impactés par les évolutions rapides de notre environnement, qu'elles viennent de l'extérieur ou propres à notre entreprise.

Les prévisions des économistes sur cette fin d'année 2023 ne sont pas des plus optimistes en ce qui concerne le niveau des prix à la consommation.

Aussi, en parallèle des **NAO**, la CFE-CGC a déjà demandé à la Direction un calendrier d'ouverture de négociations sur 2023 qui donneront plus de pouvoir d'achat à tous :

- Le versement après l'été d'une **Prime de Partage de la Valeur** pour tous les salariés,
- L'ouverture d'une négociation d'un **accord d'intéressement & participation** dès juin 2023 avec une répartition équitable entre toutes les catégories (PS, PNC et PNT),
- Des négociations sur la **rémunération de l'encadrement** (Amde, CG1, CG2 et CG3) 2ème semestre 2023,
- Des discussions sur **l'alignement des IKV et IKS**,
- **L'intégration de certaines primes métiers** dans le salaire de base des salariés non-cadres,
- L'ouverture d'un **actionnariat salariés** par une nouvelle offre réservée aux salariés (OSR) abondée par l'entreprise.

**Vos représentants CFE-CGC**